CABINET DU MAIRE REF: DV/VG N° Cab 15-004

> ARR2015 0109

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 14 AOUT 2015 au 18 AOUT 2015 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel.

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 14 août 2015 au 18 août 2015 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Annyck DODOTE, 4 ème Maire-Adjoint et Madame Corinne TROQUIER, 5 eme Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 14 août 2015 au 18 août 2015 inclus.

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Madame Annyck DODOTE, 4 eme Maire-Adjoint,
- Madame Corinne TROQUIER, 5 ème Maire-Adjoint
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 2 5 JUIN 2015 Le Maire

Daniel VACHE

Transmis au représentant de l'Etat le

2 9 JUIN 2015

Affiché le Notifié le

Publié le

JUIN 2015

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2